

Service émetteur : Direction Générale

Affaire suivie par : Mathieu MERCIER
Date : mardi 28 décembre 2021

Monsieur le Directeur Général de
l'ARS Centre-Val de Loire

A Madame la Préfète d'Indre-et-Loire

**AVIS sur le projet d'arrêté prescrivant
les conditions du port du masque dans le département d'Indre-et-Loire**

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France pour le département d'Indre-et-Loire (pour la semaine du samedi 18 décembre au vendredi 24 décembre 2021) :

- taux d'incidence de 416,8 / 100 000 habitants dans le département d'Indre-et-Loire, très au-delà du seuil d'alerte ;
- taux de positivité de 5,9 % dans le département d'Indre-et-Loire.

vu les analyses épidémiologiques qui mettent en évidence que les rassemblements qui impliquent des contacts rapprochés et fréquents entre les personnes induisent des risques de propagation du virus entre les personnes en l'absence de respect strict des mesures de protection dont le port du masque ;

vu le fait que les situations de regroupement à forte densité de personnes dans certains espaces publics (rassemblements publics, zones et files d'attente, manifestations de voie publique, spectacles de rue, marchés alimentaires et non alimentaires, foires et brocantes, ventes au déballage sur la voie publique, établissements, lieux, services et événements mettant en œuvre le pass sanitaire) sont des situations où la distance interindividuelle ne peut être toujours respectée et où les temps de contact prolongé sont probables,

L'Agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté prescrivant les conditions du port du masque dans le département d'Indre-et-Loire.

Le Directeur général de l'ARS
Centre-Val de Loire


Laurent HABERT